

Annex I

Le processus de consultation à l'occasion de la préparation du rapport national

1. La préparation du rapport national au titre du second cycle de l'EPU a fait l'objet d'un large processus consultatif et participatif, mené par la Délégation interministérielle chargée des Droits de l'Homme, intégrant l'ensemble des parties prenantes aux différentes phases de l'élaboration de ce rapport. Ce processus initié au mois de juin 2011 et achevé au mois de février 2012, s'est déroulé aux travers de quatre grandes étapes :

a) La collecte des documents et informations relatifs aux questions relevant de l'EPU, auprès de tous les départements ministériels concernés et des institutions nationales ;

b) Le traitement des données en vue d'établir un état des lieux, par une équipe au sein de la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme ;

c) L'organisation de rencontres, de débats et dialogue à l'échelle nationale avec l'ensemble des parties prenantes, notamment le Conseil national des droits de l'Homme et la société civile ;

d) L'organisation de réunions de concertations avec les départements ministériels, les institutions nationales et les ONG, en vue de la validation du projet de rapport national.

2. Ce processus consultatif a permis une ouverture large et progressive sur un éventail important de la société, tout en tenant compte de la dimension géographique du pays. Aussi, ce processus a permis l'organisation d'une journée d'étude nationale ; d'un séminaire national, appuyé par une expertise internationale ; et de trois rencontres régionales destinées à approfondir le débat sur l'EPU dans une dimension locale et de proximité.

I. Objectifs du processus de consultation

Objectifs généraux

3. La familiarisation avec le mécanisme de l'EPU, par rapport à d'autres mécanismes relatifs aux droits de l'Homme, ses recoupements et/ou sa complémentarité avec notamment:

- les Organes de Traités ;
- les Procédures spéciales.

4. La présentation des expériences comparées et des bonnes pratiques à travers l'évaluation du premier cycle de l'EPU

5. L'évaluation du suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par le groupe de travail du CDH suite à la présentation du premier rapport marocain en 2008, ainsi que des engagements volontaires pris par le Maroc à cette occasion.

Objectifs spécifiques

- La promotion du caractère participatif du mécanisme et le renforcement de la coordination entre les départements gouvernementaux, les institutions nationales concernées, les associations de la société civile nationale et locale, les syndicats, l'université, les médias et les experts ;
- L'élargissement du dialogue entre l'ensemble des parties prenantes ;
- L'échange de données et l'exploitation des capacités mises à disposition au cours de l'élaboration du rapport national ;
- L'appropriation de la méthodologie de travail afférent à ce mécanisme;
- L'amélioration de la performance du Maroc à l'occasion de son deuxième examen au titre de l'EPU.

II. Etapes du processus de consultation

A. L'organisation d'une Journée d'étude sur le mécanisme de l'Examen Périodique Universel et la responsabilité des parties prenantes dans le processus de préparation du rapport national

6. Cette première Rencontre inscrite dans la perspective d'un meilleur partage de l'information sur le mécanisme de l'EPU, sa nature, ses principes, ses fondements et ses objectifs ; ainsi que sur les développements de ce jeune mécanisme et ses recoupements avec les autres mécanismes onusiens des droits de l'Homme, s'est déroulée le jeudi 17 Novembre 2011 au siège de l'Institut Supérieur de la Magistrature, à Rabat.

7. Cette journée d'étude a été également l'occasion d'évaluer l'expérience du Royaume lors de son premier examen en 2008 , de faire le point sur le suivi des recommandations issues du premier examen et de renforcer la coordination et la concertation entre toutes les parties prenantes concernées par le processus de préparation du 2ème rapport national.

8. Et conformément à l'esprit de l'EPU, cette Journée d'étude, cherchait à élargir la participation aux diverses composantes de la société, en invitant un large spectre de participants comprenant les départements ministériels, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales, les organismes professionnels, les syndicats, l'université et les médias.

B. L'organisation d'un séminaire national sur le mécanisme de l'EPU

9. Ce séminaire quant à lui avait pour objectif principal de créer une dynamique d'accompagnement du processus d'élaboration du rapport national, partant de l'étape de collecte d'informations déjà enclenchée en coordination avec les diverses parties prenantes, à l'étape de finalisation du rapport et sa soumission au CDH, en passant par l'organisation de journées d'études au profit des ONG au niveau de plusieurs régions du Maroc et se terminant par une série de réunions de coordination et de concertation pour la validation du rapport national, regroupant l'ensemble des parties concernées, à savoir les représentants du gouvernement, des institutions nationales, de la société civile et des experts.

10. Ce séminaire a pu bénéficier de l'expertise du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale de la Francophonie, du Comité International de Coordination des Institutions Nationales de Promotion et de Protection des

droits de l'Homme, ainsi que des ONG internationales, à savoir : l'Observatoire Mondial des droits de l'Homme UPR-Watch (Montréal) et l'UP-info (Genève).

C. L'organisation de trois rencontres régionales sur le mécanisme de l'EPU

11. En coopération entre la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme et le Conseil national des droits de l'Homme, trois rencontres régionales ont été organisées, à Marrakech le 16 décembre 2011 avec la participation de l'Université Cadi Ayyad; à Oujda le 24 décembre 2011 avec la participation de l'Université Mohamed 1^{er}; et à Laayoune, le 11 janvier 2012.

12. Par-delà, le souci de proximité sociale et de couverture de l'ensemble du territoire national, en impliquant diverses régions du Royaume (l'oriental, le centre et le sud du pays), ces rencontres régionales ont visé essentiellement:

- La promotion du processus participatif en matière de préparation des rapports nationaux relatifs aux droits de l'Homme, l'élargissement du dialogue avec les parties prenantes concernées ; à savoir les départements gouvernementaux, les Institutions nationales, la société civile, les syndicats, l'université, les experts et les médias ;
- L'appropriation et la maîtrise de la méthodologie adoptée pour préparer le rapport national sur l'EPU, sur la base des directives du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies relatives à l'EPU;
- La sensibilisation et la contribution de toutes les parties prenantes dans le renforcement des capacités de notre pays dans le respect de ses obligations internationales relatives aux Droits de l'Homme.
- L'implication des acteurs régionaux locaux œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, y compris les représentants des commissions régionales du CNDH, la société civile, l'université, les délégations régionales des administrations publiques, les syndicats et les médias locaux et régionaux.

D. Publics cibles et typologie des participants

1. Les parties prenantes associées au processus de consultation ont compris

Les départements ministériels

13. les institutions nationales : le Conseil National des Droits de l'Homme ; l'institution du Médiateur ; l'Instance centrale contre la Corruption ; le Conseil Economique et Social, l'institut Royal de la Culture Amazigh ; la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle ; le Conseil de la Concurrence ; le Conseil Royal Consultatif pour les Affaires Sahariennes ; le Conseil Consultatif de la Communauté Marocaine à l'Etranger ; le Conseil Supérieur de l'Enseignement ; l'Observatoire National du Développement Humain ; la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger et la Commission National du Droit International Humanitaire ;

Les associations nationales de la société civile

14. L'Observatoire National des Droits de l'Enfant ; La ligue marocaine pour la protection des enfants ; l'Observatoire Marocain des Prisons ; l'Observatoire Marocain des violences à l'égard des femmes ; l'Association Démocratique des Femmes du Maroc ;

l'Union de l'Action Féminine ; la Ligue Démocratique des Femmes ; l'Organisation Marocaine des droits de l'Homme ; l'Association marocaine des droits de l'Homme ; le Centre d'Etudes en Droits Humains et Démocratie ; le Centre des Droits des Gens ; la Ligue Marocaine pour la Défense des droits de l'Homme ; le Forum Vérité et Justice ; l'Association Justice ; le Médiateur « El wassit » pour la Démocratie et les droits Humains ; Amnesty International ; Arrabita « ligue » Mohammedia des Ouléma ; l'Amicale Hassanya des Magistrats ; l'Association des Barreaux ; la Fondation Zakoura pour l'Education ; la Fondation Driss Benzekri pour la Démocratie et les droits de l'Homme ; la Communauté israélite au Maroc ; le Réseau Amazigh pour la citoyenneté ; l'Association Marocaine pour les Etudes et la Recherche sur la Migration et l'Association AFAK pour le civisme et le développement ;

Les organisations syndicales :

15. L'Union Marocaine du Travail ; la Confédération Démocratique du Travail ; l'Union des Travailleurs Marocains ; l'union Générale des Travailleurs au Maroc ;

L'Université :

16. Universitaires et étudiants relevant des universités de Mohammed V Agdal et Souissi (Rabat) ; Hassan II (Casablanca et Mohammedia) ; Mohamed 1er (Oujda) ; Moulay Ismail (Meknès) ; Ibn Tofail (Kénitra) ; Cadi Ayyad (Marrakech) ;

Le parlement :

17. La commission de la législation au niveau de la Chambre des Conseillers ;

Experts nationaux :

Experts internationaux :

18. Le HCNUDH ; le CIC ; l'OIF ; UPR-Info (Genève) ; UPR-Watch (Montréal) lors de la conférence nationale des 2 et 3 décembre 2011.

Organisations internationales et agences spécialisées des Nations Unies basées au Maroc :

19. PNUD ; FNUAP ; UN- femmes ; UNICEF ; HCR ; CICR ; UNESCO et ISESCO, à l'occasion du séminaire national des 2 et 3 décembre 2011.

2. Typologie des participants

20. En termes de nombre de participants, on relève **un total d'environ 600 participants** à l'ensemble du processus consultatif, comprenant aussi bien les manifestations organisées, que les réunions de présentation et de validation du projet de rapport national. Ces effectifs se déclinent comme suit :

- **Le 17 novembre 2011 à Rabat : 89 participants** (39 départements ministériels ; 16 INDH ; 17 ONG ; 4 organisations syndicales ; 3 université ; 1 association des barreaux ; 5 avocats et personnes ressources et 5 audio-visuelle).
- **Les 2 et 3 décembre 2011 à Rabat : 120 participants** (37 départements ministériels ; 15 INDH ; 22 ONG ; 4 organisations syndicales, 9 université et personnes ressources ; 19 audio-visuelle ; 6 experts internationaux ; 8 organisations internationales et agences spécialisées des Nations unies).
- **Le 16 décembre à Marrakech : 103 participants** (17 départements ministériels ; 1 INDH ; 15 ONG nationales ; 5 organisations syndicales ; 24 universitaires ; 12

journalistes audio-visuels ; 24 ONG régionales et locales ; 3 élus ; 1 représentant de l'administration territoriale ; 1 Association des barreaux).

- **Le 24 décembre 2012 à Oujda : 93 participants** (23 départements ministériels ; 28 ONG ; 4 élus et parlementaires ; 1 association des barreaux ; 13 universitaires ; 7 journalistes audio-visuels ; 17 étudiants).
- **Le 11 février 2012 à Laâyoune : 155 participants** dépassant le nombre de parties invitées qui est de 128 parmi lesquels 116 ont été présentes (31 départements interministériels ; 70 ONG ; 25 INDH ; 4 organisations syndicales ; 3 élus locaux et parlementaires ; 1 association des barreaux ; 8 journalistes audio-visuels et 13 participants à titre personnel y compris des étudiants).
- **Le 24 janvier 2012 : 30 participants** représentant les départements ministériels et les INDH.
- **Le 14 février 2012 : 17 participants** représentant les ONG.
- **Le 22 février 2012 : 30 participants** représentant les départements ministériels et les INDH.

III. Principales conclusions et recommandations

21. Outre la réalisation des objectifs généraux et spécifiques du processus consultatif mis en place à travers l'implication et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, ce processus de consultation a constitué une occasion : de dialogue constructif et d'intenses échanges portant sur l'état des lieux des droits de l'Homme, d'identification de nouvelles potentialités notamment des acteurs de la société civile aux niveaux national et régional et d'ouverture d'horizons de partenariat avec l'université pour promouvoir la formation et la recherche en matière des droits de l'Homme.

22. Les principales conclusions et recommandations émanant des différentes parties prenantes, peuvent être regroupées comme suit :

- améliorer la qualité des rapports en développant le professionnalisme et en renforçant les capacités des différentes parties prenantes, en matière d'élaboration des rapports ;
- institutionnaliser les mécanismes de concertation et de participation de la société civile ;
- renforcer la participation des ONG tout au long du processus de préparation des rapports nationaux ; et encourager la création des réseaux et des coalitions associatifs ;
- continuer à mobiliser tous les acteurs lors du processus de préparation du rapport national et dans le cadre du suivi de la mise œuvre des recommandations de l'EPU ;
- considérer l'EPU comme un processus global inscrit dans une démarche participative, assorti d'un agenda intégrant les recommandations de l'EPU et celles des organes de Traités « OT » et des procédures spéciales « PS » ;
- donner suite aux recommandations non acceptées en motivant de manière compréhensive les positions de l'Etat, étant donné que ces recommandations sont partie intégrante des droits de l'Homme ;
- planifier la mise en œuvre des recommandations, y compris par la mise en place d'une structure permanente pour compiler et analyser les recommandations, leur priorisation et les modalités de leur mise en œuvre ;

- approfondir une approche intégrée pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, des OT et des PS ;
 - intégrer le suivi des recommandations dans le Plan d'Action National en matière de Droits de l'Homme et développer des indicateurs de suivi et d'évaluation de suivi de l'EPU ;
 - maintenir la dynamique suscitée par le processus de l'EPU en tant que catalyseur de changement et outil d'apprentissage, de réflexion collective et de collaboration entre l'ensemble des parties prenantes ;
 - veiller à présenter le rapport à mi-parcours de l'EPU, en tirant profit des bonnes expériences en ce domaine ;
 - assurer une large diffusion de l'EPU dans les médias, en prévoyant la traduction du rapport national, le cas échéant ;
 - renforcer les capacités des ONG en matière de préparation des rapports parallèles ;
 - développer et renforcer la coopération et le dialogue avec le système des Nations Unies pour un impact réel sur le terrain en matière de promotion des droits de l'homme ;
 - solliciter, le cas échéant, l'appui technique pour le suivi des recommandations en identifiant les besoins pour une plus grande efficacité, et ce, en prenant en considération les besoins de l'Etat et des autres parties prenantes ;
 - favoriser la coopération Sud/Sud pour promouvoir l'échange de bonnes pratiques ;
 - démocratiser le droit d'accès à l'information, désormais consacré par la Constitution;
 - accorder une grande importance aux droits économiques, sociaux et culturels et environnementaux.
-